



Communiqué de presse

27 août 2009

Première année de lutte contre la fraude **Offensive gagnante pour l'AI**

L'offensive menée par l'AI contre la fraude à l'assurance s'avère efficace. Après une première année d'exercice durant laquelle des enquêtes rigoureuses ont pu être conduites, quelque 150 fraudeurs sont tombés dans le filet tendu par les offices AI. Les deux projets pilotes lancés en Thaïlande et au Kosovo ont également fourni des éléments qui permettent d'étendre de manière ciblée le dispositif de lutte à l'étranger.

Un programme de lutte contre la fraude dans l'AI est appliqué partout en Suisse depuis une année. Toute nouvelle demande de prestation est systématiquement examinée sous cet angle et selon divers points précis. Cette procédure est aussi appliquée à chaque révision de rente, soit à peu près tous les cinq ans. En cas de soupçon, les offices AI procèdent ou font procéder à une enquête pour déterminer en toute discrétion s'il y a perception induue de prestations. Si le soupçon est confirmé, l'octroi de prestation est suspendu ou son renouvellement refusé.

2600 enquêtes ouvertes, 950 terminées et 150 cas de fraude confirmés

En Suisse, ce programme de lutte débouche sur des résultats tout à fait positifs : en douze mois, 2600 cas déclarés suspects ont été transmis à des spécialistes de la lutte contre la fraude pour examens complémentaires et enquête. A ce jour, la situation a été élucidée pour 950 d'entre eux. Les soupçons ont été confirmés dans 150 cas tandis que les 800 autres se sont avérés en règle. La somme des rentes ainsi épargnée s'élève à quelque 2,5 millions de francs sur une année. Ce montant ne comprend pas les économies qui peuvent éventuellement en découler pour les prestations complémentaires à l'AI ou les rentes d'invalidité du 2^e pilier.

Dans 20 cas de fraude avérée, le remboursement des prestations octroyées a été demandé ; dans 30 cas, plainte a été déposée ; et dans quelques-uns, des mesures similaires sont encore à l'examen.

Un cas de fraude sur huit est confirmé au moyen d'une surveillance

Les enquêtes par surveillance jouent un rôle important dans l'examen effectué par les offices AI. Durant cette première année, 60 enquêtes par surveillance ont été achevées sur les 120 qui ont été ouvertes. Dans 20 cas, soit un tiers, l'enquête par surveillance a permis de confirmer le soupçon, les 40 autres étant en règle. A titre de bilan intermédiaire, un fraudeur sur huit a été pincé grâce à une enquête de ce type ; les autres l'ont été par des moyens moins intrusifs, la recherche d'éventuels revenus s'ajoutant à la rente, par exemple.

<i>Août 2008 – août 2009</i>	Total	Par surveillance
Enquêtes ouvertes	2600	120
Enquêtes achevées	950	60
Soupçon non confirmé	800	40
Soupçon confirmé, prestation supprimée ou réduite	150	20

Projets pilotes concluants à l'étranger

Afin de tester si ce programme est aussi applicable à l'étranger, l'OFAS et l'office AI pour les assurés résidant à l'étranger ont lancé, fin 2008, un projet pilote en Thaïlande et au Kosovo. Les prestations de l'AI versées en Thaïlande vont surtout à des Suisses, à la différence de celles qui sont adressées au Kosovo, où elles bénéficient surtout à des ressortissants étrangers. Les enquêtes de surveillance dans ces pays ont été confiées à deux entreprises privées spécialisées. Après une demi-année, quel est le bilan ?

Six enquêtes ont été commandées en Thaïlande, où des rentes sont versées à quelque 350 personnes. Quatre sont encore en cours et deux ont abouti ; dans un cas, la rente a été supprimée, dans l'autre, sa conformité légale a été établie.

On peut en conclure que le programme de lutte contre la fraude à l'assurance peut aussi s'appliquer avec succès à l'étranger. Dans des pays comme la Thaïlande, où les enquêtes par surveillance sont possibles, on peut efficacement mener une politique de tolérance zéro contre la fraude. C'est pourquoi l'offensive va s'élargir désormais aux pays qui présentent des conditions similaires, à commencer par le Brésil, les Philippines ou la République dominicaine où des ressortissants suisses perçoivent une rente de l'AI, comme en Thaïlande.

<i>(Données datant du 31.1.2009)</i>	Rentes AI, total	Versées à des Suisses
Thaïlande	350	340
Brésil	200	190
Philippines	100	95
République dominicaine	90	81

Suspension de la rente en cas de soupçon au Kosovo

Les conditions ne sont toutefois pas les mêmes dans tous les pays, comme le montre le projet pilote du Kosovo, où les filatures ne se sont pas déroulées comme souhaité. Le personnel des entreprises mandatées ayant été l'objet de lourdes menaces, les enquêtes par surveillance ont dû être stoppées, pour des raisons de

sécurité. C'est pourquoi l'AI a décidé de réagir de manière encore plus stricte : le versement des rentes AI au Kosovo sera désormais suspendu sans délai au moindre doute sur la conformité légale et il ne reprendra qu'une fois tout soupçon écarté.

La lutte contre la fraude inscrite dans les conventions de sécurité sociale

L'expérience acquise grâce au projet pilote du Kosovo permet d'étendre l'offensive à d'autres pays où la proportion des rentes AI exportées est relativement élevée et où l'on sait d'expérience que le risque de fraude est supérieur à la moyenne – dans d'autres pays des Balkans et en Turquie, notamment.

Comme les structures étatiques y sont plus solides qu'au Kosovo, les enquêtes par surveillance et l'entraide administrative prévue dans les conventions de sécurité sociale y seront privilégiées. Mais cette méthode doit encore être garantie par une clause sur la lutte contre la fraude dans les accords bilatéraux existants. A défaut, où si les négociations devaient prendre trop de temps, l'AI adopterait la même stratégie qu'au Kosovo, en suspendant le versement des rentes en cas de soupçon jusqu'à ce que la conformité des prestations aux objectifs de l'assurance soit confirmée.

L'OFAS a d'ores et déjà informé les pays concernés par la convention liant la Suisse aux pays de l'ex-Yougoslavie ainsi que ceux où une nouvelle convention a été introduite ; leurs réactions ont été positives.

Exportation des rentes suisses à l'étranger

Les rentes des assurances sociales suisses sont versées n'importe où dans le monde aux Suissesses et aux Suisses qui y ont droit. Il en va différemment pour les rentes octroyées aux ressortissants étrangers : elles ne sont versées qu'aux ressortissants des 43 Etats avec lesquels la Suisse a conclu une convention prévoyant leur exportation. Il s'agit des 27 Etats membres de l'UE, des trois Etats membres de l'AELE et de treize autres Etats¹ (voir la liste détaillée sur le site Internet de l'OFAS : www.ofas.admin.ch). Tous les autres ressortissants étrangers récupèrent les cotisations versées à l'AVS et à la prévoyance professionnelle avant de quitter le territoire.

Tolérance zéro, indépendamment de l'importance des économies possibles

Cette offensive contre la fraude à l'assurance est importante pour l'AI, même si l'on ne peut guère en attendre des économies aussi importantes que d'aucuns espèrent. Ce ne sont en effet que 300 rentes AI sur 300 000 qui sont versées au Kosovo et seule une infime partie d'entre elles sont soupçonnées d'irrégularité ; de même, les rentes versées dans les Etats de l'ex-Yougoslavie ne représentent que 0,7 % de la somme des rentes AI.

Les résultats de cette première année de lutte contre la fraude donnent à penser que l'économie annuelle que l'on peut escompter de ce programme est de l'ordre de 50 millions de francs au maximum. L'élimination des cas de fraude ne suffira donc pas, et de loin, à réduire le déficit annuel de l'AI (1,4 milliard en 2008). Pour y

¹ Australie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Croatie, Etats-Unis d'Amérique, Israël, Macédoine, Monténégro, Philippines, République de Saint-Marin, Serbie, Turquie,

parvenir, l'AI a besoin des trains de mesures en préparation, qui formeront la 6^e révision de l'AI. De même, le crédit relais que constitue le relèvement temporaire de la TVA, sur lequel le peuple se prononcera le 27 septembre prochain, est à même d'empêcher que la spirale de la dette n'emporte l'assurance avant que les mesures d'assainissement soient adoptées et aient pris leur plein effet.

Quoi qu'il en soit, la lutte contre la fraude est désormais une évidence pour l'AI, comme pour toute autre assurance. Les fraudeurs nuisent aussi bien à ceux qui cotisent qu'aux assurés honnêtes qui dépendent des prestations de l'assurance pour leurs besoins vitaux et sur lesquels un soupçon généralisé est injustement porté. Les fraudeurs minent la confiance dans l'assurance et réfrènt la collectivité dans sa disposition à contribuer solidairement au financement de l'AI.

Office fédéral des assurances sociales

Communication

Renseignements

031 322 46 40

Yves Rossier

Directeur de l'OFAS

031 322 91 32

Alard du Bois-Reymond

Chef du domaine Assurance-invalidité